

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62—MOTION DE DÉFIANCE—L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

**M. le vice-président:** Avant de présenter la motion inscrite au nom du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), puisque c'est aujourd'hui la dernière journée des subsides, la Chambre devra comme d'habitude examiner et adopter le projet de loi de finances. Conformément à la pratique récente, les députés sont-ils d'accord pour que des exemplaires du projet de loi de finances soient distribués maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe)** propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord lire lentement la motion à la Chambre parce qu'il ne s'agit pas d'une motion de censure ou de blâme. Ce n'est pas une motion qui vise à blesser ou à provoquer une attaque. Elle vise à réparer un tort et à le faire immédiatement. La voici:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

A la fin de la journée, nous demanderons aux députés de tous les partis, quelle que soit leur affiliation politique, quelles que soient les divergences de vues que nous pouvons avoir sur d'autres sujets à la Chambre, de voter pour rassurer les personnes âgées du Canada au sujet de leur sécurité financière et d'éliminer l'incertitude, l'inquiétude et même le désespoir muet que peuvent ressentir ceux qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté, entre quatre murs, qui n'ont que \$75, \$80 ou \$90 à dépenser chaque mois et qui se demandent comment ils pourront joindre les deux bouts si le gouvernement maintient sa décision. C'est tout ce que vise la motion à l'étude. J'espère que, peu importe de quel côté de la Chambre ils siègent, les députés pourront appuyer, non pas une motion libérale, mais une motion de confiance dans la bonne volonté et la richesse du pays pour donner un peu de dignité et de justice à nos personnes âgées.

Hier soir, chez moi, en regardant les nouvelles au réseau anglais de Radio-Canada, et, plus particulièrement *The Journal*, j'ai eu la chance de voir un exposé de M. Douglas Fisher pendant la partie de l'émission appelée «The Last Word».

Comme tous les députés et bon nombre de Canadiens le savent, M. Fisher est un journaliste et chroniqueur respecté et un ancien député néo-démocrate. Hier soir, comme d'habitude, M. Fisher a parlé avec éloquence. Il a dit essentiellement aux Canadiens qu'après avoir passé le cap des 65 ans récemment, il avait constaté avec étonnement combien de petits avantages sont offerts ou fournis aux personnes âgées. Il s'est étonné de la quantité de biens et de services fournis au rabais aux personnes âgées, disant que lui-même pouvait s'en passer. Il a ajouté qu'à titre de pensionné de fraîche date, la proposition du gouvernement de désindexer de 3 p. 100 les pensions de sécurité de la vieillesse ne l'inquiétait pas outre mesure. Il a même interdit aux députés de l'opposition, tant libéraux que néo-démocrates, qui protestent violemment contre la réduction des pensions de vieillesse de parler en son nom. «Parlent-ils en votre nom à vous?» a-t-il demandé aux personnes âgées de son auditoire. M. Fisher est un homme très pondéré, je sais. Il a ajouté qu'il était disposé à se sacrifier pour les jeunes, afin d'aider à réduire le déficit et à leur rendre la vie plus facile plus tard.

● (1110)

J'ai voulu signaler à la Chambre les propos de M. Fisher parce qu'ils me semblent refléter parfaitement, symboliser même l'étroitesse d'esprit de ceux qui prétendent que les citoyens âgés peuvent supporter une diminution de leur sécurité au soir de la vie. La baisse des pensions de vieillesse peut paraître acceptable, voire souhaitable aux yeux de M. Fisher mais, du point de vue économique, lui et la personne âgée ordinaire, c'est comme le jour et la nuit. Il n'a pas besoin de sa pension de vieillesse pour payer le loyer ou se nourrir. Il touche certainement un revenu raisonnable et, si je ne m'abuse, il a sans doute pris des dispositions pour que le jour où il en aura marre d'observer la scène politique, il puisse se retirer et jouir d'une retraite confortable.

Pour la plupart des Canadiens âgés, dont la majorité vivent, à peu de choses près, en deçà du seuil de la pauvreté, le chèque de pension de vieillesse ne traîne pas longtemps sur le bureau, oublié ou posé là jusqu'à ce qu'on ait le temps de passer à la banque ou de décider comment investir l'argent ou le dépenser. La pension de sécurité de la vieillesse fait toute la différence pour la plupart des Canadiens âgés entre vivre avec une certaine dignité et en jouissant d'une modeste autonomie, et dépendre de ses amis et de sa famille pour parvenir à joindre les deux bouts. Pour ces personnes âgées, leur chèque de pension de vieillesse n'est pas du tout de l'argent de poche. C'est plutôt de l'argent pour l'essentiel: du pain et du beurre, un toit, un foyer, qu'elles vivent à la maison ou dans une résidence pour personnes âgées.